L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

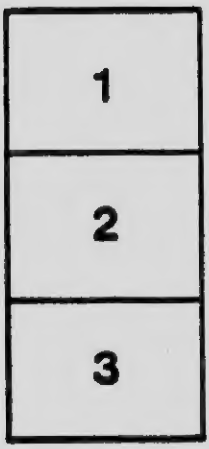

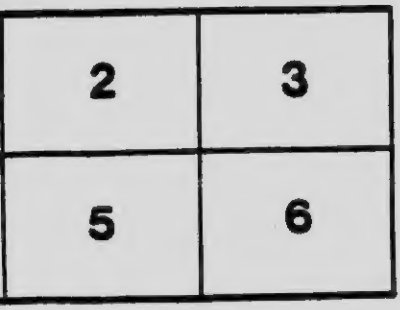

MICROCOPY RESOLUTI

(ANSI and ISO TEST

1.0

1.1

1.25

1.4

APPLIED

1653 East Main S
Rochester, New Yo
(716) 482 - 0300
(716) 288 - 5989

RESOLUTION TEST CHART

d ISO TEST CHART No. 2)

PPLIED IMAGE Inc

East Main Street
ester, New York 14609 USA
482 – 0300 – Phone
288 – 5989 – Fax

00- C

LIVRET D'ADMISSION

DANS LA

PETITE LIGUE

DES

Cadets du Sacré-Cœur

BIBLIOTHECA FF MINORI

MONTRÉAL
BUREAUX DU MESSAGER CANADIEN
1075, RUE RACHEL

No 240

5 m-5-11

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

BILLET D'ADMISSION

M.....

a été reçu dans la Petite Ligue des Cadets du Sacré-Cœur et dans l'Apostolat de la Prière, le.....19.....

.....

Directeur.

RÈGLEMENTS

DE LA

PETITE LIGUE

DES

CADETS DU SACRÉ-CŒUR

I. — **Nature.** — La *Petite Ligue des Cadets du Sacré-Cœur* est une forme spéciale de l'Apostolat de la Prière pour les jeunes garçons depuis leur première communion jusqu'à l'âge de seize ans. Pour l'établir dans une paroisse, il suffit que celle-ci soit agrégée à l'Apostolat de la Prière.

Les *Cadets*, c'est-à-dire les *jeunes soldats* du Sacré-Cœur, forment ainsi un bataillon d'élite dans la grande armée de la Ligue universelle de prières et de zèle, en union avec les Cœurs de JÉSUS et de MARIE, pour le salut des âmes et le triomphe de la sainte Eglise.

II. — **But.** — Préserver les jeunes garçons des dangers auxquels ils sont exposés, surtout à la sortie de l'école ; les conserver dans la ferveur de leur première communion par la pratique de la

dévotion au Sacré-Cœur, par la fréquentation régulière des sacrements ; et, pour cela, les mettre en rapports constants avec le prêtre, afin qu'il les dirige, les instruise, et en fasse de vrais chrétiens tout dévoués à Jésus, à l'Eglise et aux âmes : tel est le but que se propose la Petite Ligue.

III. — **Moyens.** — Pour atteindre ce but, la Petite Ligue demande aux Cadets des *pratiques* et des *promesses* spéciales ; elle les soutient par une forte organisation, les décore d'un insigne particulier et leur offre de grandes faveurs spirituelles.

IV. — **Pratiques.** — Il y en a trois, savoir :

1. — L'*Offrande quotidienne au Sacré-Cœur.* — Le Cadet doit, chaque matin, offrir toutes les prières, œuvres et souffrances de la journée aux intentions du Sacré-Cœur. C'est là la pratique essentielle de l'Apostolat. Il se servira de la formule suivante :

Divin Cœur de Jésus, *je vous offre, par le Cœur immaculé de* Marie, *les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse sur l'autel.*

N. B. Les principales intentions du Cœur de Jésus sont la gloire de Dieu, le salut des âmes et le triomphe de l'Eglise.

2. **L'Offrande à Marie.** Le Cadet est fortement invité à dire, chaque jour, un *Pater* et dix *Ave Maria* pour les intentions recommandées, chaque mois, par Notre Saint-Père le Pape et par les associés.

Ces intentions sont indiquées sur les *billets-images* que le Directeur fait distribuer chaque mois aux Cadets.

3. — **La communion générale du mois.** — Les Cadets doivent faire ensemble, chaque mois, la communion réparatrice, au jour et à l'heure désignés par le Directeur.

On appelle *réparatrice* une communion offerte au Sacré-Cœur pour le consoler des outrages qu'il reçoit de la part des pécheurs, surtout dans le sacrement de l'Eucharistie, et pour détourner les fléaux de la colère divine.

V.—**Promesses.**—Il y en a trois (1); savoir :

1.—Eviter les jurements et les imprécations.

---

(1) Comme ces promesses ne font pas partie de l'Œuvre elle-même de l'Apostolat (*Statuts*, art. 5), le Directeur peut les modifier ou les remplacer par d'autres qui paraîtraient plus opportunes, selon les besoins locaux.

2.—Fuir absolument la compagnie de ceux qui tiennent des conversations licencieuses ou impies.

3.—Assister régulièrement, autant que possible, au catéchisme de persévérance, s'il s'en fait dans la paroisse.

VI.—**L'insigne des Cadets.**—Les Cadets seront fiers de porter leur insigne, sur lequel on lit les inscriptions : *Militia SS. Cordis Jesu—Adveniat regnum tuum !* [*Milice du Sacré-Cœur—Que votre règne arrive !*]

Il est aussi convenable qu'ils portent le scapulaire du Sacré-Cœur, commun à tous les associés de l'Apostolat.

VII.—**Réception.**—Pour être reçu validement dans la Petite Ligue, il faut donner son nom au Directeur, qui devra l'inscrire sur le registre de l'Apostolat et remettre au Cadet le présent livret d'admission.

Cette réception peut être privée, mais il vaut mieux, d'ordinaire, la faire solennellement à l'église en présence de tout le bataillon.

Les récipiendaires sont appelés à la table de communion, et le Directeur, après leur avoir rappelé en quelques mots leurs *pratiques* et leurs *promesses*, leur demande à tous : *Promettez-vous*

d'être fidèles à ces pratiques et à ces promesses de la Petite Ligue? Ils répondent tous ensemble à haute voix, en levant la main: *Oui, nous le promettons.*

Le Directeur bénit alors les insignes et les distribue en disant à chacun: *Accipe, puer, imaginem Cordis* JESU; *sit protectio tua semper.* [Recevez, enfant, l'insigne du Cœur de JÉSUS; qu'il soit toujours votre protection!]

VIII.—**L'Etat-major de la Petite Ligue.**—A l'instar des corps militaires, le bataillon des Cadets a aussi ses officiers, à savoir: un *Commandant*, un *Lieutenant*, un *Sergent-major* et des *Capitaines.* Ces officiers sont élus chaque année par les Cadets, au scrutin secret, sous la présidence du Directeur. Cependant si le Directeur jugeait préférable de ne pas procéder par voie d'élection, il pourrait nommer lui-même les officiers.

Le Commandant et le Lieutenant sont les auxiliaires principaux du Directeur; ils doivent veiller à l'honneur de la Ligue et s'efforcer de recruter de nouveaux membres.

Le Sergent-major remplit les fonctions de secrétaire-trésorier; il devra suivre en tout l'avis du Directeur.

Les Capitaines sont préposés aux Com-

pagnies ; celles-ci se composent de 15 Cadets chacune, plus ou moins, selon les circonstances.

Les Capitaines ont pour fonctions : 1° De transmettre aux Cadets de leurs Compagnies respectives les messages du Directeur ; 2° De recruter de nouveaux membres pour la Petite Ligue, qu'ils doivent faire connaître chacun dans son district ; 3° De tenir le Sergent-major au courant des changements d'adresse, départs de la paroisse, décès des Cadets de leur district ; 4° De prélever annuellement de chaque Cadet une cotisation de 5 cents, destinée à subvenir aux dépenses courantes du bataillon, et de la remettre au Sergent-major ; 5° De distribuer les billets-mensuels et de faire circuler le MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR parmi les Cadets de leur Compagnie.

IX.—**Réunion mensuelle.**—Le Directeur réunit chaque mois le bataillon des Cadets. Cette réunion se fait ordinairement après la communion générale; mais elle peut aussi bien se faire en tout autre temps, au jugement du Directeur.

Voici l'ordre que l'on peut y suivre : 1° Cantique au Sacré-Cœur ; 2° Avis et exhortation du Directeur ; 3° Distribution, séance tenante, des billets-images

par les Capitaines (1) ; 4° Rénovation de la consécration au Sacré-Cœur.

X. **Diplomes des Officiers.** — Les Officiers de la Petite Ligue étant de vrais Zélateurs de l'Apostolat de la Prière, ont droit au Diplôme et à la croix-médaille des Zélateurs, si, au jugement du Directeur, ils ont rempli convenablement les devoirs de leur charge. C'est aux Bureaux du Sacré-Cœur, à Montréal, que le Directeur se procurera ces Diplômes et ces croix-médailles. La cérémonie se fait de la manière indiquée à la page 13 du Livret de la Ligue des hommes.

XI. — **Avantages de la Petite Ligue.** — 1° Elle offre au prêtre un moyen efficace de réunir autour de lui et de maintenir dans la piété et l'innocence de leur première communion les jeunes garçons de la paroisse ; 2° Elle entretient en eux la vie surnaturelle et rend leurs actions *méritoires* et *apostoliques*, vu qu'elle les leur fait toutes offrir

(1) Le Sergent-major aur dû préparer d'avance pour chaque Capitaine les billets qu'il doit distribuer, en inscrivant sur chaque billet le nom du Cadet auquel il est destiné. Après la distribution, le Capitaine doit remettre au Directeur les billets des *absents*. C'est là une méthode pratique de faire l'appel et de tenir le Directeur au courant des absences, afin qu'il puisse en diminuer le nombre autant que possible.

aux intentions du Sacré-Cœur ; 3° Elle leur donne droit à un grand nombre de riches indulgences, etc...

XII. — **Principales Indulgences.** — *Plénières :* Le jour de la réception, de la fête du Sacré-Cœur, de l'Immaculée Conception ; un vendredi et un autre jour de chaque mois, au choix du Cadet ; le jour du Patron du mois indiqué sur le billet-image de chacun ; aux fêtes de la Prière de Notre-Seigneur, du Cœur très pur de MARIE, du Patronage de saint Joseph ; au temps de Pâques pour une seconde communion offerte pour réparer la violation du devoir pascal par tant de personnes ; à l'heure de la mort ; les indulgences apostoliques, si le Cadet se sert d'un chapelet indulgencié par le Directeur.

Les Officiers qui ont reçu leur Diplôme de Zélateur ont, de plus, droit à 26 indulgences plénières par année, aux jours marqués sur ce Diplôme.

Partielles : 100 jours pour toute bonne œuvre offerte aux intentions de la Ligue ; 100 jours à tous les Cadets qui portent sur la poitrine le scapulaire du Sacré-Cœur, chaque fois que, de bouche ou au moins de cœur, ils font pieusement l'invocation : *Que votre règne arrive !* ; 7 ans

et 7 quarantaines aux Cadets qui portent ostensiblement le scapulaire du Sacré-Cœur, soit en assistant à des prières publiques, soit en adorant l'espace d'une demi-heure le Saint Sacrement exposé, et qui font l'invocation susdite ; 100 jours pour *l'Offrande à Marie* ; 100 jours pour chaque *Pater* et chaque *Ave Maria*, s'ils se servent d'un chapelet indulgencié par le Directeur ; 300 jours aux officiers, chaque fois qu'ils assistent aux réunions de l'Etat-major.

XIII.—**Acte de Consécration des Cadets au Sacré-Cœur.** — O Jésus, notre Dieu Sauveur, humblement prosternés à vos pieds, nous vous adorons comme notre souverain Seigneur et Père.

Nous vous remercions de tous les bienfaits que vous nous avez accordés, et pour vous témoigner notre reconnaissance et notre amour, nous venons nous consacrer solennellement à votre divin Cœur.

Vous êtes devenu enfant, ô Jésus, pour nous donner un modèle des vertus que nous devons pratiquer à cet âge. Nous voulons, nous aussi, selon votre exemple et les enseignements de votre Eglise, observer fidèlement la loi de Dieu, aimer et bien prier notre Père

céleste, être obéissants à nos parents et à nos maîtres.

Afin d'obtenir plus sûrement ces grâces, nous nous enrôlons aujourd'hui (*ou* nous renouvelons notre engagement) dans la Petite Ligue des Cadets du Sacré-Cœur, et nous promettons fidélité à ses pratiques et à ses promesses.

Aidez-nous, ô Jésus, à être fidèles à ces engagements. Qu'ils soient notre consolation et notre force, et, en même temps, une source de bénédictions pour nos parents et pour nos maîtres.

O Marie, notre bonne Mère, bénissez vos enfants! Conservez la pureté de notre cœur, obtenez-nous de rester toujours fidèles à nos devoirs de chrétiens et à l'amour de votre divin Fils.

Jésus, Marie, Joseph, assistez-nous pendant la vie, et protégez-nous à l'heure de la mort. Ainsi soit-il.

XIV.—Cantique pour les réunions.

EN AVANT, MARCHONS! (1)

Refrain.

1. — En avant, marchons! (*bis*)
Cadets du Christ, à l'avant-garde!
En avant, marchons, (*bis*)
Le Seigneur nous regarde,
En avant, bataillons!

(1) Voir la musique au No. 7 des *Chants Sacrés*.

1. — JÉSUS, de notre enfance
Soyez le protecteur,
Gardez-nous l'innocence,
Faites croître en nous la ferveur.

2. — Pour venger les outrages
Que vous font les pécheurs,
Acceptez nos hommages,
Recevez l'amour de nos cœurs.

3. — Donnez-nous la sagesse,
Un cœur docile et bon;
Selon votre promesse,
Seigneur, accordez-nous ce don.

4. — JÉSUS, ô notre Père,
Bénissez nos parents,
Bien longtemps sur la terre
Conservez-les à vos enfants.

5. — Sous la noble bannière
Du Dieu clément et fort
Restons, par la prière,
Unis à la vie, à la mort.

6. — MARIE, ô bonne Mère,
Protégez vos enfants,
A notre heure dernière,
Menez-nous au ciel triomphants.

Amour et gloire au Cœur de Jésus. (1)

1. — Que l'amour m'enflamme,
Jésus, mon Sauveur ;
Qu'il vienne en mon âme
Et brûle mon cœur.

Refrain.

Amour et gloire
Au Cœur de Jésus ! } (*bis*)

2. — Descendez, saints Anges,
Venez en ce lieu
Offrir mes louanges
Au Cœur de mon Dieu.

3. — O Cœur adorable,
Accepte nos chants,
Et sois favorable
A tes chers enfants.

4. — Sauve cette ville ;
Sois son protecteur
Et son doux asile
Au jour du malheur.

5. — Sois plein de clémence
Envers les pécheurs ;
A la pénitence
Daigne ouvrir leurs cœurs.

6. — A toi notre vie !
A toi notre amour !
Au ciel, je t'en prie,
Reçois-nous un jour.

(1) Voir la musique au No. 110 des *Chants Sacrés*.

Salut du Saint Sacrement

PARCE DOMINE

Parce Domine, parce populo tuo : ne in æternum irascaris nobis.

O SALUTARIS

O Salutaris Hostia
Quæ cœli pandis ostium !
Bella premunt hostilia,
Da robur, fer auxilium.

Uni trinoque Domino
Sit sempiterna gloria,
Qui vitam sine termino
Nobis donet in patria. Amen.

V. Cor Jesu Sacratissimum :
R. Miserere nobis.

AVE MARIS STELLA

Ave, Maris Stella,
Dei Mater alma,
Atque semper virgo,
Felix cœli porta.

Sumens illud ave
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen

Solve vincla reis,
Profer lumen cœcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces
Qui pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum,
Ut videntes Jesum,
Semper collætemur.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spiritui Sancto,
Tribus honor unus. Amen.

TANTUM ERGO

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui,
Et antiquum documentum
Nova cedat ritui ;
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

Genitori, Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor virtus quoque
Sit et benedictio
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

V. Panem de cœlo præstitisti eis.
R. Omne delectamentum in se habentem.

MAGNIFICAT

Magnificat * anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ,*ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies, * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo * : dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis * et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in sæcula.

Bénédiction des Insignes

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
R. Qui fecit cœlum et terram.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui sanctorum tuorum imagines, sive effigies sculpi aut pingi non reprobas, ut quoties illas oculis corporis intuemur, toties eorum actus et sanctitatem ad imitandum memoriæ oculis meditemur, has, quæsumus, imagines, in honorem et memoriam unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi adaptatas, bene † dicere digneris et presta, ut quicumque coram illis Unigenitum Filium tuum suppliciter colere et honorare studuerit, illius meritis et obtentu, a te gratiam in præsenti et æternam gloriam obtineat in futurum. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Aspergat aqua benedicta.

Objets recommandés [1]

50. — *Manuel de l'Apostolat de la Prière;* édition canadienne, 156 pages in-8. Ce manuel devrait être entre les mains de tous les Directeurs de l'Apostolat. Dans tout centre bien organisé, le Bureau du Conseil devrait aussi avoir son *Manuel de l'Apostolat.* C'est la principale source de renseignements officiels sur l'œuvre où les zélateurs ont souvent à puiser. Prix, relié: 20 c.; broché: $1.00 la douz.; 10 c. l'unité. (Ang., 51.)

54. — *Guide des Zélateurs et des Zélatrices* du Cœur de Jésus; 3ième édition, avec un choix de prières; relié: 10 c.; broché: 50 c. la douz.; 5 c. l'unité. (Ang., 55.)

84. — *Le Petit Office de l'Immaculée-Conception.* Textes latins et français: 15 c. la douz.; 2 c. l'unité.

150. — *Décret de la S. Congrég. du Concile* sur *la Communion quotidienne.* 8 pages, petit format: 40 c. le cent; 5 c. la douz. (Ang., 153.)

152. — *Petit entretien sur la Communion quotidienne:* Le Sacré Cœur et le Fidèle suivi de la Prière de Pie X pour propager la pratique de la Communion quotidienne. — 8 pages, petit format: 50 c. le cent; 10c. les 15. (Ang., 153.)

220. — *Liste d'enrôlement:* 20 c. le cent. (Ang., 221.)

1 Les chiffres indiquent les Nos de notre catalogue.

222. — *Billet d'admission* dans l'Apostolat: 10 c. le 100. (Ang., 223.)

234. — *Nouveau billet d'admission* dans la Ligue des hommes, contenant les règlements de la Ligue ainsi qu'une promesse additionnelle au sujet de l'assistance à la messe, le dimanche; 8 pages; papier de luxe avec une image du Sacré-Cœur: 50 c. le 100 (Ang., 235.)

240. — *Livret d'admission* dans la Petite Ligue des Cadets, contenant les constitutions de la Petite Ligue: 10 c. la douz. (Ang., 241.)

244. — *Feuillet* pour enregistrer jour par jour, pendant un mois, les œuvres du Trésor et les intentions particulières: 15 c. le 100. (Ang., 245.)

246. — *Livret journalier* du Trésor et des intentions pour toute l'année; 48 pages avec couverture: 25 c. la douz. (Ang., 247.)

248. — *Grande Feuille* du Trésor pour classes: 20 c. la douz. (Ang., 249.)

254. — *Billet spécial du Trésor* pour les maisons d'éducation: 10 c. le 100. (Ang., 255.)

N. B.—Nous enverrons *gratis* nos catalogues français et anglais à ceux qui nous en feront la demande.
Adressez toutes communications, chèques, etc.

LE MESSAGER CANADIEN,
1075, rue Rachel, Montréal, Canada

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL